Bertrand de Molleville
M. 2 W. 3060

COMPTE RENDU

PAR LE MINISTRE DE LA MARINE,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Le 31 octobre 1791.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,

1791.

Rare
DC
141
.F74
no.381

COMPTE RENDU

PAR LE MINISTRE DE LA MARINE,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Le 31 octobre 1791.

CHARGÉ de l'administration d'une partie importante de la force publique, je vais en présenter le tableau général avec assez de détail pour en donner une idée juste et précise.

C'est avec une vive satisfaction que je me vois en état d'assurer l'Assemblée nationale que l'armée navale est dans le meilleur état possible, et que jamais la France n'a eu une flotte dont la force réelle fût aussi considérable.

A l'époque de la dernière paix, les travaux de la marine furent dirigés de manière que l'armée navale pût être portée, en tems de guerre, à 81 vaisseaux de ligne, avec autant de frégates, et un nombre proportionné de bâtimens d'un rang inférieur.

Le tableau que je remets porte son état actuel à 86 vaisseaux de ligne, 78 frégates, 47 corvettes ou avisos, 7 chaloupes canonnières, et 28 flûtes ou gabarres. Total 246 bâtimens.

On a compris à la vérité dans cet état 10 vaisseaux et 8 frégates qui sont encore sur les chantiers; mais 6 de ces vaisseaux et 2 frégates, dont la construction devoit être achevée dans le courant de cette année, seroient promptement terminés si les circonstances l'exigeoient : ainsi la flotte est réellement de 82 vaisseaux de ligne, et sera bientôt portée à 86.

La force des bâtimens qui composent cette armée la rend encore plus redoutable que leur nombre; l'état des vaisseaux en comprend 8 à trois ponts, dont 3 de 118 canons et 5 de 110; 10 de 80, 67 de 74, et un seul de 64. Il n'y en a plus de rang inférieur. Parmi les frégates on en compte 20 de 36 canons, portant du calibre de 18, et 58 de 32 canons, portant du calibre de 12.

Tous ces bâtimens sont en très-bon état; plusieurs ont été construits depuis la paix, et quelques-uns n'ont pas encore été à la mer. Leurs agrets, leur armement, leur artillerie sont complets au-delà de ce qui seroit nécessaire pour une première année de guerre; les magasins des ports sont en général bien approvisionnés des

principales munitions navales, et les résultats des détails que je pourrois présenter, si l'Assemblée les jugeoit nécessaires, paroîtroient certainement très-satisfaisans.

Quant aux approvisionnemens de vivres, ils ne peuvent être aussi considérables que ceux des munitions qui sont susceptibles d'être conservées sans inconvénient. L'étendue de ces approvisionnemens doit toujours être à-peu-près déterminée par la mesure des consommations présumées, et ils sont actuellement au moins aussi forts que les circonstances peuvent l'exiger.

Sur le nombre total des bâtimens de guerre, 3 Vaisseaux de ligne, 19 frégates et 8 corvettes ou autres petits bâtimens, sont à la mer ou prêts à mettre à la voile; 27 vaisseaux de ligne et 5 frégates sont en commission dans les ports, c'est-à-dire prêts à être complettement armés en très-peu de temps.

Tel est l'état actuel de la partie matérielle de la marine; je vais maintenant rendre compte des moyens de mettre cette force en activité, si cette mesure devenoit nécessaire.

Les derniers états de situation des classes présentent un total d'environ 80,000 officiers-mariniers, matelots ou novices, susceptibles d'être employés sur l'armée navale. On doit observer à cet égard qu'il ne seroit pas possible d'y faire

servir en même tems la totalité de ces hommes, soit à raison de l'extrême difficulté d'un rassemblement aussi complet, soit parce que ce seroit arrêter entièrement les mouvemens du commerce et de la pêche. Mais, en France, comme chez toutes les puissances maritimes, on ne compose pas les équipages des bâtimens de guerre entièrement de gens de mer; ainsi il faut ajouter au nombre des marins classés les troupes attachées au service de la marine, et même les détachemens que les troupes de ligne fournissent, en temps de guerre, pour les garnisons des vaisseaux; et si le développement de toutes nos forces devenoit nécessaire, on auroit recours à la ressource auxiliaire des enrôlemens. Il suffit, quant à présent, d'observer que le nombre des gens de mer qui existent actuellement en France, est suffisamment proportionné à la force de son armée navale.

Mais je ne dois pas dissimuler que l'esprit d'insubordination qui s'est répandu parmi les marins, rendroit un grand rassemblement bien difficile dans les circonstances actuelles, et qu'on ne pourroit l'effectuer, qu'après avoir pris les mesures les plus actives pour ramener l'ordre, et rétablir dans les équipages des vaisseaux cette discipline austère et cette exacte subordination que la nature et l'objet de ce service rendent si essentiellement nécessaires.

La même insubordination existe dans les arsenaux, et opposeroit de grands obstacles au succès de toutes les mesures qui demanderoient des travaux actifs et des mouvemens rapides, comme ceux qu'exigent toujours les grands armemens.

Le roi est déterminé à employer tous les moyens qui sont en son pouvoir pour remédier à un désordre aussi alarmant, qui, s'il étoit prolongé, tiendroit dans l'inaction cette partie importante de la force publique, et au milieu duquel il seroit bien difficile d'exécuter aucun mouvement, et peut-être dangereux de l'entreprendre. Sa majesté est bien convaincue que l'Assemblée nationale s'empressera de le seconder, et ce concours doit assurer le succès le plus complet.

Le corps des officiers de la marine a été détruit, et recréé sous une nouvelle forme par l'Assemblée constituante ; mais, comme elle n'a pas eu le temps nécessaire pour terminer entièrement les détails de tous les travaux qu'elle avoit entrepris sur la marine, l'organisation de ce corps et celle de beaucoup d'autres parties de la marine, n'a pu être encore rendue complette. J'aurai l'honneur de vous présenter l'apperçu des travaux qui sont encore nécessaires pour terminer ce grand ouvrage ; je me réduirai maintenant à observer que si les circonstances exigeoient que l'armée navale fût mise en activité, on ne pour-

roit le faire avec succès, qu'après que cette nouvelle formation auroit été terminée dans toutes ses parties, et qu'il seroit même à desirer qu'on eût le temps nécessaire pour bien établir tous les détails, parce que le moment du passage d'une ancienne à une nouvelle formation, présente toujours quelques difficultés embarrassantes lorsqu'il faut agir avec activité.

Je crois inutile d'entrer ici dans un grand détail sur l'état de chacune de nos colonies; vous connoissez les troubles et les divisions qui les ont agitées; il seroit peu nécessaire d'en retracer le tableau. Ces troubles paroissoient se calmer, on pouvoit espérer de voir bientôt l'union et l'ordre se rétablir, et que les liaisons entre la métropole et les colonies pourroient être déterminées d'une manière régulière et convenable à tous les intérêts, lorsqu'il s'est répandu subitement des bruits désastreux sur la situation de Saint-Domingue; aucune lettre officielle n'a encore confirmé ces funestes nouvelles, mais les alarmes qu'elles produisent sont déjà un très-grand mal; le roi s'en est occupé avec le plus vif intérêt, et j'ai déjà informé l'Assemblée des mesures que sa majesté m'a chargé de prendre pour faire passer très-promptement dans cettecolonie des forces suffisantes pour la défense des habitans, si leur situation étoit aussi déplorable qu'il y a lieu de le craindre.

C'est avec regret que je me vois obligé de vous annoncer qu'on a lieu de concevoir aussi quelques inquiétudes pour la tranquillité et la sûreté du commerce et de la navigation française dans la méditerranée : une des puissances qui paroissoit disposée à maintenir la paix et l'union cimentée depuis peu de temps, par le renouvellement d'un traité, vient de manifester, de la manière la plus brusque, des intentions menaçantes et hostiles. Tout semble annoncer que cette puissance, trompée sans doute sur la situation de la France, est disposée à profiter de l'état de foiblesse auquel elle la croit réduite, pour établir impérieusement des prétentions mal fondées, ou peut-être même pour rompre entièrement ses liaisons avec nous, et commencer une guerre qu'elle croit devoir être avantageuse à ses corsaires. Ce n'est que depuis peu de jours qu'un courier a porté cette étrange nouvelle. Le roi s'est déterminé à prendre les moyens convenables pour soutenir l'honneur de la nation, protéger le commerce, et défendre le pavillon français des insultes auxquelles il pourroit se trouver exposé ; j'ai fait passer des ordres à Toulon pour préparer des armemens ; mais ils ne seront mis en activité, et on ne prendra aucune mesure hostile, qu'après avoir encore essayé, pour conserver la paix, les moyens qui seront compatibles avec la dignité nationale. Je mettrai incessam-

ment sous vos yeux les détails de cette affaire ; et sa majesté ne doute pas que l'Assemblée nationale ne s'empresse à seconder des mesures qui ont pour objet la liberté des mers, la sûreté du commerce, et l'honneur de la nation.

Il me reste à vous faire connoître l'état des finances du département de la marine, pour le service de l'année courante. L'apperçu que je remets peut en donner une idée suffisante, et je crois inutile d'en développer ici les détails. Je dirai seulement que les fonds décrétés pour le service ordinaire de cette année, sont de 40,500,000 liv., savoir : de 30 millions pour la marine, et 10,500,000 liv. pour les colonies. Ceux décrétés pour divers services extraordinaires, particulièrement le 11 février dernier, pour l'expédition relative aux troubles des îles du Vent, et le 9 du même mois, pour un voyage autour du monde, s'élèvent à 10 millions.

Les fonds consommés jusqu'à ce jour ne s'élèvent qu'à environ 25 millions ; mais il est nécessaire d'observer que par la nature même des dépenses de la marine, elles ne peuvent pas toujours être acquittées au moment où elles sont faites, et que par conséquent cet apperçu ne peut suffire pour faire bien connoître la totalité des dépenses réelles dont une partie reste encore à payer, et qu'il seroit impossible de donner,

dans ce moment, le compte exact, même pour les mois déjà écoulés.

La note que je remets rappelle aussi plusieurs demandes de fonds qui avoient été faites par mes prédécesseurs, pour le service de cette année, sur lesquelles l'Assemblée constituante n'avoit pas prononcé, et dont je vous prie de vouloir bien examiner les motifs.

Si le tableau que je viens de présenter, ne remplit pas parfaitement les vues de l'Assemblée, elle n'aura qu'à me faire connoître les objets sur lesquels elle désirera de plus amples éclaircissemens, je m'empresserai de les lui offrir.